

LA MINERVE.

Jeu de mai, 16 Mai, 1861.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

POUR "LA MINERVE."

Quebec, 14 mai.

Encore quelques jours, et le parlement actuel aura compté la dernière heure de son existence. Ensuite, le repos? Non; la lutte, le combat, la violence même et l'acharnement; car, c'est après cette session que nos députés vont subir la grande épreuve des élections générales.

Les élections générales!... c'est un mot affreux, un mot terrible pour le représentant qui compte les années de sa vie politique par ses erreurs, ses timidités ou ses trahisons. Pour tous, le mot a une amère consonance; car pour tous, il signifie travail, fatigues, inquiétude, incessante activité et résultat incertain.

On connaît l'inconstance des favoris populaires: aujourd'hui le Capitaine, demain la roche Torpéenne; aujourd'hui les rêves de gloire, les rêves de bonheur, demain la froide réalité avec ses mécomptes et ses déceptions!

Interrogeons ce député que la Providence a doué d'un courage à toute épreuve: demandez-lui s'il entretient des doutes sur sa réélection: non, vous répondra-t-il, si un tel ne vient pas de l'avant; si celui-ci ne reste fidèle; si celui-là sait résister aux menaces d'un créancier impitoyable. Rarement on vous répond sans réserve, sans restriction.

On peut se fier à son mérite, à ses talents, à sa valeur et à ses qualités personnelles, mais le peuple se laisse parfois circonvenir. Il n'y a pas si long temps que l'hon. A. N. Morin était suppléant dans le comté de Terrebonne, par M. Prévost. De tels exemples peuvent se répéter de nos jours; et chacun a raison de craindre pour soi-même.

Comme je vous l'ai déjà dit, le comté de centre, MM. Sicotte et Loranger, se préparent à faire une lutte vigoureuse, pendant les prochaines élections. Des négociations sont ouvertes; l'un parle d'abandonner ses chers électeurs qui, probablement ne veulent plus de lui, pour émigrer en comté étranger.

Mais ceux qui agissent de la sorte le font par dévouement, sachons-le bien: s'ils reculent ici, c'est pour céder le terrain à un ami, à un partisan: s'ils combattent là, c'est pour donner le coup de mort à un adversaire. La chose va d'elle-même; et rien de plus plausible, de plus raisonnable aux yeux de ceux qui ignorent que dans ce même comté que l'on déserte, l'opinion publique ne laisse plus au déserteur aucune chance de succès.

Le malheur a brisé, paraît-il, l'avenir politique de M. Dorion: ses partisans commencent à murmurer. Depuis si longtemps qu'ils traînent une pénible existence dans le désert de l'opposition, et pas une étoile pour les guider sur le sommet de la montagne où trônent les ministres avec les portefeuilles!

Puisque notre chef actuel est inhabile à nous conduire jusque là, dit-on, nous allons chercher du secours à l'étranger.

Allons vers M. Sicotte qui brille là-bas, dans la solitude et l'oubli. Nous sommes rouges foncés, il est vrai; lui a la couleur de la rose; et l'aide d'une combinaison chimique, nous réussissons à opérer une fusion que tout le monde paraît souhaiter, depuis le commencement de la session. A M. Dorion, nous donnerons, en fiche de consolation, la Présidence de la Chambre.

De négociations en négociations, on est parvenu à s'entendre, dit-on: tout le monde s'accorde à dire qu'il n'y a eu, nulle part, concession de principes; parce que des deux côtés, on sentait le besoin de renverser le gouvernement, pour le remplacer, et que dans cette situation d'esprit et de cœur, les principes sont une monnaie de change, soumise à toutes les fluctuations de l'ambition et du succès!

Aux prochaines élections, M. Sicotte sera donc regardé comme le chef des terribles enfants de l'opposition: le chef de M. Piché, l'homme à la conscience timorée; le chef de M. Bureau, l'infatigable adversaire des usuriers; et de autres, tous bons enfants, qui attendent l'âge d'or avec la foi d'une âme remplie de naïveté et de candeur.

D'autres, dégoûtés de la vie publique, vont vivre quelques années dans la retraite.

Enfin, il circule mille rumeurs, mille bruits confus, que l'on recueille avec circonspection; je ne vous les répète qu'après les avoir pesés un peu des probabilités les moins dénuées d'apparences de raison et de vérité.

Dans le cours de la discussion sur le bill d'usage, M. Sicotte a reproché au gouvernement d'être faible; de manquer de courage et d'énergie; de n'avoir pas assez de fermeté pour contrôler l'opinion de la Chambre.

«L'usage était injuste, d'abord; ensuite elle était maladroite.

Est-ce à M. Sicotte à parler de faiblesse? Quelle influence commande-t-il en Chambre? A part son fidèle aide-de-camp, M. Loranger, quel est celui qui s'avoue partisan du député de St. Hyacinthe?

Pourquoi ne pas céder des portefeuilles aux hommes capables d'exercer leur influence sur l'opinion de la Chambre? Toujours le reproche banal.

M. Cartier a répondu à M. Sicotte de la manière la plus victorieuse. A qui céderions nous nos places, a-t-il

demandé à M. Sicotte? Au chef de la grande opposition du Bas-Canada? Au député de St. Hyacinthe? D'un côté je vois deux hommes qui cherchent encore aujourd'hui ce qu'ils veulent, et pourquoi ils se sont séparés de leurs amis. De l'autre côté, sept ou huit représentants du Bas-Canada qui n'ont de doctrines et de principes que ce qu'il en faut pour bâtir, une fois par semaine, une ridicule motion de non-confiance.

Ces hommes pourront-ils contrôler les Chambres? D'ailleurs, dit encore M. Cartier, la mesure actuelle n'est pas une mesure ministérielle; chacun de mes collègues pourra voter suivant ses opinions sur cette matière.

M. Chapais répondit encore à M. Sicotte qu'en 1858, le gouvernement avait été forcé de retirer un bill analogue, pour ne pas s'exposer à une défaite. La loi actuelle nous est venue du Conseil Législatif, comme tout le monde le sait.

«Veuillez vous en occuper, je vous envoie aujourd'hui la teneur du bill de M. Cauchon, tel qu'amendé en comité général, et les principaux amendements qui ont été proposés dans le cours de la discussion:—

I. A l'avenir le maximum d'intérêt sur les prêts d'argent, sera de sept pour cent par année, que les garanties soient en biens fonds ou biens meubles, lettres de change ou autrement.

II. La disposition précédente, s'appliquera également aux banques, mais la loi en ce qui regarde les autres corporations autorisées à prêter, restera ce qu'elle était avant la session de la présente année.

III. La personne, la corporation ou la banque, qui recevra ou prendra, directement ou indirectement, un taux d'intérêt plus élevé que celui qui est permis par la loi, sera puni de prison ou de déportation, ou de l'un et de l'autre, à la discrétion du juge.

IV. Le présent acte n'affectera pas les conventions ou contrats antérieurs à sa session.

L'hon. M. Cartier proposa l'amendement ci-dessous:—

1. A l'égard des contrats passés avant la mise en vigueur du présent acte, la loi restera telle qu'elle est aujourd'hui.

2. A l'égard des banques et institutions faisant des affaires de banque, le taux d'intérêt et de discount qu'elles pourront légalement stipuler, prendre, réserver ou exiger, restera limité comme il l'est aujourd'hui au taux de sept pour cent par année; et la prime qu'elles pourront légalement charger en escamotant des billets dans les cas mentionnés dans la cinquième et septième sections du dit acte, restera telle qu'elle est aujourd'hui limitée en vertu des dites sections.

3. A l'égard de toute compagnie d'assurance ou de toute corporation ou association expressément autorisée par acte de parlement provincial à prêter de l'argent à un taux d'intérêt plus élevé que six pour cent, le taux qu'elle pourra stipuler, prendre, réserver ou exiger restera tel qu'il est aujourd'hui limité par tel acte.

4. Le chiffre de six pour cent par année, continuera (comme le prescrit la huitième section du dit acte), d'être le taux d'intérêt dans le cas où, par convention entre les parties ou par la loi, l'intérêt est exigible, et où il n'a pas été fixé de taux par les parties ou par la loi.

5. La seconde section du dit acte est par le présent abrogée à l'égard des contrats passés à la mise en vigueur du présent acte, et, excepté quant aux banques, compagnies et associations à l'égard desquelles des dispositions spéciales sont prescrites dans les sections deux et trois du présent acte, il n'y aura plus de restriction en vertu d'aucun contrat qui pourra être fait après la mise en vigueur du présent acte, de stipuler, prendre, réserver, exiger ou recevoir directement ou indirectement, pour le prêt ou l'usage de l'argent ou d'effets équivalents à l'usage de l'argent, un taux d'intérêt plus élevé que sept pour cent par année, si tel prêt ou tel usage est fait ou accordé pour plus d'une année ni un taux d'intérêt plus élevé que huit pour cent par année, si ce prêt ou usage est pour une année ou pour moins d'une année.

6. La neuvième section du dit acte est par le présent abrogée, excepté seulement quant aux offenses commises ou aux confiscations ou amendes encourues avant la mise en vigueur du présent acte, à l'égard desquelles elle continuera d'être en vigueur; et toute personne, banque, corporation, ou association ou toute autre partie quelconque, qui stipulera, prendra, réservera, exigera ou recevra directement ou indirectement, après la mise en vigueur du présent acte, pour le prêt ou l'usage de l'argent ou d'effets équivalents à l'usage de l'argent, un taux d'intérêt plus élevé que celui qui est déclaré le taux légal, ou de l'acte par le présent amendement, en autant qu'il est par le présent acte continué en vigueur à l'égard de tel prêt ou usage, encourra par ce fait la confiscation de tout intérêt quelconque échû ou à échéoir, payé ou à payer à raison de tel prêt ou usage; et cette confiscation sera affectée au bénéfice et à l'usage de l'emprunteur ou de la partie qui, autrement aurait été obligé de payer tel intérêt, ou de ses représentants; et si tel intérêt confisqué a été payé, il pourra être par lui ou par eux recouvré ou retenu sur toute somme principale non encore payée, comme si le prêt ou l'usage est en lieu sans intérêt.

7. Le présent acte entrera en vigueur le premier jour d'août, 1861, et non auparavant.

Cet amendement fut perdu, sur la division suivante:

Pour:—MM. Alley, Archambault, Bell, Burton, Cameron, Carling, Cayley, Connor, Craik, Daly, Dorion, Drummond, Ferres, Finlayson, Galt, Gould, Harcourt, Heat, Holmes, Howland, MacBeth, procureur-général MacDonnell, MacLeod, McCann, A. P. McDonald, McDougall, McGee, Meagher, Morrison, Mowatt, Munro, Patrick, Playfair, Pope, Walker Powell, William F. Powell, Robinson, Roblin, Rose, James Ross, Richard W. Scott, Sidney Smith, Somerville, Sturton, Tett, Walbridge, Webb, Wilson et Wright.—69.

Contre:—Messieurs Baby, Beaubien, Bureau, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau et White.—40.

L'honorable M. Thibaudeau propose que le bill (tel qu'amendé) passe, et que le titre soit: «Acte pour fixer le prix de l'argent.»

M. Carling propose en amendement qu'il ne soit passé que dans trois mois.

Pour:—MM. Abbott, Aikins, Beaubien, Bell, Burton, Cameron, Carling, Cayley, Connor, Craik, Daly, Dorion, Drummond, Ferres, Finlayson, Galt, Gould, Harcourt, Heat, Holmes, Howland, MacBeth, procureur-général MacDonnell, MacLeod, McCann, A. P. McDonald, McDougall, McGee, Meagher, Morrison, Mowatt, Munro, Patrick, Playfair, Pope, Walker Powell, Robinson, Rose, James Ross, Richard W. Scott, Sidney Smith, Somerville, Sturton, Tett, Walbridge, Webb, Wilson et Wright.—55.

Contre:—MM. Alley, Archambault, Baby, Benjamin, Biggar, Buchanan, Bureau, Burwell, Caron, procureur-général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Clark, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau, Turcotte et White.—33.

Il y a donc actuellement en chambre une majorité en faveur de la liberté dans le commerce d'argent.

Je termine cette lettre, en reproduisant le premier rapport du comité spécial sur l'immigration:—

«Le comité a appris avec beaucoup de satisfaction que le nombre d'émigrants arrivés dans la province, l'année dernière, a excédé de près de 20 pour cent celui de 1859, bien qu'il soit à peu près dans la même proportion au-dessous de celui de 1858, et qu'il soit beaucoup moindre que le nombre de ceux qui sont venus en 1857, et toutes les années précédentes. Les chiffres, tels que donnés par l'agent en chef et ses adjoints,

D'après toutes les probabilités, si les partisans des lois limitatives du taux de l'intérêt se fussent réunis pour supporter la mesure de M. Cartier, cette mesure aurait obtenu la sanction de la Législature et du Conseil.

Dans la suite des débats, les membres du Haut-Canada comptèrent leurs forces; et finalement la motion de M. Carling fut adoptée à 2 voix de majorité.

L'amendement de M. Piché, proposant de fixer le taux de l'intérêt à 7 pour cent, fut adopté, sur la division suivante:—

Pour:—MM. Alley, Archambault, Baby, Beaubien, Benjamin, Biggar, Bureau, Campbell, Caron, proc.-gén. Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Desaulniers, Dionne, Dorion, Dufresne, Ferguson, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, sol.-gén. Morin, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Rymal, Simard, Simpson, Tassé, Thibaudeau, Turcotte, Walbridge, et White.—53.

Contre:—MM. Bell, Burton Burwell, Cameron, Carling, Connor, Craik, Daly, Dorland, Dunkin, Finlayson, Galt, Gould, Holmes, Howland, Macbeth, proc.-gén. MacDonnell, MacKenzie, McCann, A. P. McDonald, McDougall, McGee, Meagher, Morrison, Mowatt, Munro, Patrick, Playfair, Pope, Walker Powell, William F. Powell, Robinson, Roblin, Rose, James Ross, Richard W. Scott, Sidney Smith, Somerville, Sturton, Tett, Webb, Wilson, et Wright.—48.

La motion de l'honorable M. Thibaudeau étant alors mise aux voix telle qu'amendée.

L'honorable M. Mowat propose que la dite motion soit encore amendée en retranchant le mot «sept», et dans le paragraphe marqué 5, et en insérant «huit» à la place.

Pour:—MM. Abbott, Aikins, Alley, Benjamin, Biggar, Buchanan, Bureau, Burwell, Cameron, Carling, Cayley, Clark, Connor, Craik, Daly, Dorion, Ferres, Finlayson, Galt, Gould, Heat, Holmes, Howland, MacBeth, procureur-général MacDonnell, MacLeod, McCann, A. P. McDonald, McDougall, McGee, Meagher, Morrison, Mowatt, Munro, Patrick, Playfair, Walker Powell, Robinson, Roblin, James Ross, Rybert, Richard W. Scott, William Scott, Sherwood, Sidney Smith, Sturton, Tett, Walbridge, Webb, Wilson et Wright.—54.

Contre:—MM. Alley, Archambault, Baby, Beaubien, Bureau, procureur-général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Desaulniers, Dionne, Dufresne, Dunkin, Ferguson, Fortier, Fournier, Galt, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laberge, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, solliciteur-général Morin, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau, Turcotte et White.—51.

La motion de l'honorable Thibaudeau, telle qu'amendée, est alors adoptée sur la division suivante:

Pour:—MM. Abbott, Aikins, Alley, Archambault, Bell, Benjamin, Biggar, Buchanan, Burton, Burwell, Cameron, Carling, Caron, Cayley, procureur-général Cartier, Clark, Connor, Craik, Daly, Dorion, Dorland, Drummond, Ferres, Finlayson, Galt, Gould, Harcourt, Heat, Holmes, Howland, MacBeth, procureur-général MacDonnell, MacKenzie, MacLeod, McCann, A. P. McDonald, McDougall, McGee, Meagher, Morrison, Mowatt, Munro, Patrick, Playfair, Pope, Walker Powell, William F. Powell, Robinson, Roblin, Rose, James Ross, Rybert, Richard W. Scott, William Scott, Sherwood, Sidney Smith, Somerville, Sturton, Tett, Walbridge, Webb, Wilson et Wright.—69.

Contre:—Messieurs Baby, Beaubien, Bureau, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau et White.—40.

L'honorable M. Thibaudeau propose que le bill (tel qu'amendé) passe, et que le titre soit: «Acte pour fixer le prix de l'argent.»

M. Carling propose en amendement qu'il ne soit passé que dans trois mois.

Pour:—MM. Abbott, Aikins, Alley, Archambault, Bell, Benjamin, Biggar, Buchanan, Bureau, Burwell, Caron, procureur-général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Clark, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau, Turcotte et White.—69.

Contre:—Messieurs Baby, Beaubien, Bureau, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau et White.—40.

L'honorable M. Thibaudeau propose que le bill (tel qu'amendé) passe, et que le titre soit: «Acte pour fixer le prix de l'argent.»

M. Carling propose en amendement qu'il ne soit passé que dans trois mois.

Pour:—MM. Abbott, Aikins, Alley, Archambault, Bell, Benjamin, Biggar, Buchanan, Bureau, Burwell, Caron, procureur-général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Clark, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau, Turcotte et White.—69.

Contre:—Messieurs Baby, Beaubien, Bureau, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau et White.—40.

L'honorable M. Thibaudeau propose que le bill (tel qu'amendé) passe, et que le titre soit: «Acte pour fixer le prix de l'argent.»

M. Carling propose en amendement qu'il ne soit passé que dans trois mois.

Pour:—MM. Abbott, Aikins, Alley, Archambault, Bell, Benjamin, Biggar, Buchanan, Bureau, Burwell, Caron, procureur-général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Clark, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau, Turcotte et White.—69.

Contre:—Messieurs Baby, Beaubien, Bureau, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau et White.—40.

L'honorable M. Thibaudeau propose que le bill (tel qu'amendé) passe, et que le titre soit: «Acte pour fixer le prix de l'argent.»

M. Carling propose en amendement qu'il ne soit passé que dans trois mois.

Pour:—MM. Abbott, Aikins, Alley, Archambault, Bell, Benjamin, Biggar, Buchanan, Bureau, Burwell, Caron, procureur-général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Clark, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau, Turcotte et White.—69.

Contre:—Messieurs Baby, Beaubien, Bureau, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlée, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dorland, Fortier, Fournier, Gaudet, Gill, Gowan, Hebert, Huot, Jobin, Labelle, Laframboise, Langevin, Laporte, LeBoutillier, Lemieux, Loux, Mongenais, Ouimet, Panet, Piché, Price, Rymal, Sicotte, Simard, Tassé, Thibaudeau et White.—40.

Arrivés à Québec..... 10,150
Par le pont suspendu..... 7,622
Par Oswego, Cap Vincent, et autres ports de la Champlain..... 1,650
Par la voie du lac Champlain..... 200
Total..... 19,622

Sur ces émigrants, les rapports indiquent que 4,769 se sont établis dans le Haut-Canada, 614 dans le district d'Ottawa, 1,209 dans le Bas-Canada, 59 dans Gaspé; et 1,162 autres, dont on n'a pas de rapport exact, sont présumés s'être établis dans le pays; ce qui fait une augmentation permanente à notre population de 7,795 années, ou près de 49 pour cent de tous les arrivages de l'année. Pour les détails relatifs à l'origine, aux occupations et aux moyens pécuniaires des différentes catégories d'émigrants, nous devons renvoyer au rapport lui-même et aux documents qui l'accompagnent, et qui sont déjà devant la chambre.

«Votre comité, dans l'accomplissement de ses devoirs, doit ici se permettre d'observer que les rapports supplémentaires qui accompagnent celui de l'agent en chef, sont très différents degrés d'intérêt et de mérite. Tandis que plusieurs d'entre eux sont évidemment le résultat de beaucoup d'observations étudiées, un ou deux se caractérisent par des expressions très vagues et une grande indifférence dans les détails, que l'on ne devrait pas tolérer dans un document officiel sur un sujet aussi vaste et aussi important. Le comité s'abstiendra de désigner plus particulièrement les agents dont les rapports ont motivé cette censure, dans l'espoir qu'ils apporteront dorénavant plus de soin dans leur travail.

Après avoir considéré avec soin les documents de l'an dernier, ainsi que les témoignages très complets entendus par le comité de la dernière session, le comité est venu à la conclusion de recommander à la chambre l'introduction d'un nouveau système dans le service de l'immigration. Les principaux motifs sur lesquels il appuie cette recommandation, sont que la responsabilité et les travaux se rattachant à ce service sont partagés d'une manière arbitraire entre le département des terres de la couronne—qui est déjà surchargé d'affaires qui sont plus de son ressort que celles—et le bureau d'agriculture et des statistiques. Une responsabilité de cette sorte, lorsqu'elle est partagée, produit autant d'inconvénients que lorsqu'il n'existe aucune responsabilité, et c'est pourquoi votre comité en est venu à la conclusion de recommander à votre honorable chambre que les lois existantes soient, durant la présente session du parlement, amendées de manière à élever ces deux bureaux au rang d'un département du gouvernement exécutif, avec cette désignation: LE DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'IMMIGRATION; qu'à l'avenir le titre du ministre d'agriculture, soit celui de MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'IMMIGRATION, et que toute la gestion du service de l'immigration soit référée au département ainsi constitué.

Le comité prend aussi la liberté de recommander l'abolition de la capitulation qui est à présent prélevée sur tous les passagers âgés de plus d'un an, et arrivant directement dans la province par mer. L'on peut remarquer que l'année dernière, par exemple, les 10,000 émigrants qui sont entrés dans la province par le St. Laurent ont eu à payer (en ce qui les concernait pour eux) cette taxe, tandis que les 10,000 qui sont entrés par les steamers des lacs et le pont suspendu n'ont pas payé un sou. M. Buchanan et plusieurs autres croient que bien que l'abolition de cette taxe puisse ne pas avoir, immédiatement ou plus tard, l'effet de diminuer le prix du passage, cependant l'abolition du seul impôt prélevé en ce pays sur ceux qui en veulent faire leur patrie, fera plus pour le crédit et la réputation du Canada avec cette classe de personnes, que ne vaut le profit que l'on en retire. Cependant, votre comité ne propose l'abolition de cet impôt qu'en faveur des passagers seulement qui sont inscrits comme se proposant de s'établir en Canada. Sur les passagers qui ont des billets de passage continu, et sur tous ceux à destination des États-Unis, il recommande que la taxe soit maintenue, exactement comme au port de New-York à destination du Canada, bien qu'ils puissent devoir à nos agences de Montréal, Kingston, Toronto et Hamilton les secours et les avis qu'ils reçoivent.

Le comité prend la liberté de suggérer à l'attention de votre honorable Chambre et du département futur de l'immigration, lorsqu'il sera organisé, la nécessité absolue de diviser la province entre les bureaux de l'intérieur, et d'étendre l'action des agents sur des parties entières du pays, au lieu de les restreindre, comme aujourd'hui, à agir sur certains points définis. Avant et après la fermeture de la navigation, l'agent, dont le bureau ordinaire se ferme aussitôt, devrait recevoir l'ordre de visiter son arrondissement afin de pouvoir apprendre par lui-même ce qui s'y est fait et ce qui devra y être fait. Dans le but de compléter ce système d'agences, il sera peut-être nécessaire de faire quelques nominations additionnelles sur deux ou trois points: principalement dans le Haut et le Bas-Canada: votre comité ne prendra point sur lui de désigner les localités particulières qui devront être les centres d'opération de ces nouvelles agences, car il croit que ce soin revient au département.

«Relativement aux agences établies dans les ports étrangers d'où nous tirons notre immigration, votre comité est d'opinion que, de même que les agents locaux dans la province seront tenus de se charger de la surveillance des contes avoisinants, ainsi les agents provinciaux à l'étranger devraient être requis, dans les intervalles entre les saisons d'émigration, d'étudier et connaître l'intérieur des pays auxquels ils peuvent être envoyés, et de destiner un tableau succinct de leurs voyages annuels à un itinéraire de leurs rapports, en donnant les détails de leur visite, etc., avec telles observations générales qui pourraient être d'un avantage quelconque au département en ce pays.

«Le comité se propose de faire de cette partie du rapport du commissaire des terres de la couronne relative à la colonisation, qui a été proposé à sa considération, le sujet d'une étude spéciale, et désireux d'économiser le temps de la session, prend la liberté de soumettre à la chambre les suggestions et recommandations ci-dessus sur l'administration future et responsable du service de l'immigration. Il ne se cache pas que l'exécution projetée des attributions du ministre de l'agriculture pourra entraîner quelques dépenses additionnelles de la part du gouvernement; mais elles ne seront pas considérables. Le personnel déjà existant dans les deux bureaux et le département de l'agent principal est probablement assez nombreux pour faire le travail projeté; mais, quand même on devrait en avoir de dé-

pensés additionnelles considérables pour atteindre l'amélioration que l'on signale et qui est d'une importance si majeure, le comité est unanime à croire que ni la chambre ni le pays ne s'opposent à une dépense aussi utile que profitable.

Le tout néanmoins humblement soumis. Au nom du comité THOMAS D'ARCY MCGEE, Président.

Nouvelles des États-Unis.

Nos voisins semblent devenir très sérieux dans leurs luttes intestines. La guerre commence à prendre un air de consistance marquée. Il régnait dans les préparatifs une activité extraordinaire; si les volontaires américains sont aussi braves sur le terrain qu'ils sont ardents à s'y rendre, le fort McHenry coûtera plus de monde que le fort Sumpter. Baltimore, entourée de troupes sous le commandement du général Butler, est à l'abri de toute surprise. Washington est en ce moment gardée par 31,000 hommes. Tous les jours de nouvelles compagnies arrivent des différents États du Nord; quarante ou cinquante vaisseaux sont en construction pour les fins de la guerre. Beaucoup d'officiers du Sud qui avaient d'abord donné leur démission au gouvernement, les réclament aujourd'hui, mais en vain. Le sénateur Douglass dit, dit-on, accepter du Président une commission de major général. Des démonstrations d'Union ont lieu dans le Massachusetts et le Maryland. Chase, le secrétaire d'Etat offrit, dit-on, le nouvel emprunt au prix moyen du marché, jeudi, le 20 juin; une dépêche télégraphique annonce qu'une maison de Montréal est prête à acheter au pair \$1,000,000 de cet emprunt. Cette nouvelle est assez invraisemblable.

L'Ohio, la Pensylvanie et tous les États libres de l'Ouest ont offert leur concours pour le maintien de l'Union, et ont fait promettre au Président de ne pas céder les hostilités que quand le drapeau national flottera sur tous les États de l'Union. On avait annoncé que le général Scott était privé du commandement par une forte maladie, mais cette nouvelle est sans fondement. On répand constamment le bruit de tentatives d'empoisonnement ou d'embarras pratiqués à l'égard des soldats du gouvernement. Une rencontre sanglante a eu lieu le 10, entre la populace et les troupes, au camp Jackson, St. Louis; vingt-deux personnes ont été tuées dans la mêlée. Le capitaine Tyler, du fort Kearney, a encloué 12 abusiers dans la crainte que la populace ne s'en rendît maîtres.

L'attitude du Sud en face des événements qui se passent dans le Nord est toujours la même; grande activité pour se protéger contre toute attaque, on s'attend que Savannah et Charleston seront bloquées dans la huitaine.

Quel sera le résultat du conflit? Il est impossible de le prévoir: les espérances sont partagées comme toujours, et l'on attend avec anxiété un engagement décisif pour savoir si la grande République sera définitivement démembrée, ou si la force des armes ramènera la tranquillité et l'Union; mais l'énergie déployée par le Sud donne fort à douter de la réalisation de cette hypothèse.

Institut Canadien-Français.

Vendredi dernier avait lieu dans les salles de l'Institut Canadien-Français, à l'occasion de la troisième anniversaire de la fondation de cette société, une soirée littéraire dont M. Lesage et Bourassa ont fait les frais. Un public bien choisi et composé de plusieurs membres du clergé, d'un grand nombre de nos charmantes dames et des amateurs de la belle littérature, assistait à cette séance. Nous regrettons cependant de dire que le public n'était pas assez nombreux, car cette séance était une de ces bonnes fortunes qui arrivent assez rarement et qu'il ne faut jamais négliger.

Les deux lecteurs, par la beauté de leur sujet, la richesse et l'abondance du style, l'élegance des expressions et les charmes de leur débit ont su captiver l'intérêt et enlever les applaudissements nombreux, spontanés et chaleureux d'auditeurs attentifs et impressionnés.

M. S. Lesage, dans «l'hon. D. B. Viger et son temps» nous a montré le visage politique, l'homme d'Etat. Il n'a pas voulu discuter la valeur et les fondements des actes de ce grand homme, une des plus belles figures de notre histoire, mais seulement nous faire connaître les motifs qui l'inspiraient, les mobiles qui le faisaient agir. Il nous a montré ce grand patriote, enfant du peuple, consacrant son temps et ses veilles à l'étude et à la connaissance des lois, pour se dévouer ensuite à la cause de son pays et de ses concitoyens.

Entré dans la vie publique en 1808, l'hon. D. B. Viger n'a cessé, depuis ce temps jusqu'à jour ni les larmes et les regrets de tout un peuple se répandant sur sa tombe, de travailler à la cause dont il avait pris la défense. Nous l'avons vu, par son énergie, son courage et sa persévérance, acquiescer les plus hautes positions, faire servir ses talents et son influence à l'intérêt des Canadiens, acquiescer l'estime et la confiance de ses concitoyens, devenir deux fois leur interprète auprès de la métropole et plaider victorieusement la cause qu'il lui avait confiée. Nous l'avons vu, ce vétéran de nos luttes politiques et de nos temps de crise, le premier sur la brèche, lutter sans relâche, combattre avec ardeur pour défendre nos privilèges, nos droits méconnus; nous l'avons vu démasquer les plans de nos ennemis, entraver les ressorts de leur politique jalouse et mesquine et toujours tenir haut et ferme le drapeau national. Ni les persécutions, ni les défiances d'un pouvoir arbitraire, ni la prison même n'ont pu l'arrêter, l'ébranler un seul instant, et toujours son dévouement à la cause canadienne est resté inébranlable, toujours sa conduite se résuimant dans ces paroles tombées de ses lèvres vigoureusement: mais elles ne seront pas considérables. Le personnel déjà existant dans les deux bureaux et le département de l'agent principal est probablement assez nombreux pour faire le travail projeté; mais, quand même on devrait en avoir de dé-

D. B. Viger a recueillies, le respect et la vénération même qu'il s'attachait à son nom, le souvenir impérissable de sa mémoire sont les plus beaux titres de gloire que pouvait lui décerner ce peuple pour lequel il avait si longtemps, si noblement et si efficacement combattu.

Kakoua.—On apprendra sans doute avec plaisir que M. Sword, ex-hôtelier de...

—Les Messieurs suivants ont été admis mardi, à la pratique de la médecine, après...

—Par le Queen of the Lakes, 43 balles de tapisseries pour J. B. Rolland & Fils.

—Par le North American, 1 caisse livres pour J. B. Rolland & Fils.

—Par la City of Montreal, 1 caisse crayons d'ardoise pour J. B. Rolland & Fils.

—Madame Fabri est certainement une des grandes cantatrices qui aient visité Montréal. L'empressement du public à assister à ses trois premiers concerts est une preuve que la société Montréalaise sait apprécier les vrais artistes.

—Ce matin, à 10 heures, la vente régulière de pianos, tapis, poëles de cuisine et de tréteaux meublés de ménages, aura lieu dans le magasin de M. Shaw rue St. François Xavier.

—Hier soir vers 8 heures le feu s'est déclaré dans une Manufacture de Moulins à battre au Griffintown. Malgré les prompts secours des pompiers, la bâtisse a été entièrement consumée.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES. RAPPORTÉES POUR "LA MINERVE."

CONSEIL LÉGISLATIF. Québec, 15 mai. La chambre a été occupée toute la journée pour l'examen des bills venus de l'assemblée.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 15 mai. La nuit dernière, le bill relatif aux appels au conseil privé a été adopté.

Les bills suivants ont subi leur 3e lecture: Pour incorporer la congrégation St. Michel de Montréal.

Pour autoriser la chambre des notaires à admettre après examen Jules Haquemain et Joseph LeFebvre.

Pour légaliser certains procédés de la société d'agriculture du comté d'Arthabaska.

Pour incorporer Victoriaville, même comté.

Pour amender la charte de la Banque de Montréal.

Pour établir les municipalités locales et scolaires de St. Louis de Blandford et St. Valère de Balstrade, Comté d'Arthabaska et pour amender la Charte de la Cie. de chemin de fer du Drummond et d'Arthabaska.

Pour incorporer la Cie. des élévateurs de Grain du St. Laurent.

Le Proc. Gen. McDonald propose que la chambre se forme en Comité pour l'examen de son Bill de Banqueroute.

M. Sicotte propose en amendement qu'il soit résolu que ce projet de loi est en désaccord avec les principes de la bonne législation commerciale, qu'il est inapplicable dans les circonstances actuelles et n'est pas demandé par le commerce, que cette chambre est d'opinion que toute loi affectant les relations commerciales du Haut et du Bas-Canada devrait s'appliquer aux deux Provinces.—Pour 43 contre 65.

Un amendement de M. Ferguson pour renvoyer le Bill à 6 mois est rejeté.—pour 45 contre 63. La chambre se forme alors en comité.

Le Proc. Gen. McDonald déclare alors que comme il y a eu une majorité H.-Canadienne contre la 2e lecture de son bill et comme il y a maintenant une majorité H.-Canadienne de 1 ou 2 contre l'adoption de ce bill, il prendra du temps pour considérer s'il poussera plus loin cette mesure.

Il demande, en conséquence, que le comité rapporte progrès et siège de nouveau vendredi.

Le bill pour amender l'acte des améliorations du havre de Montréal et pour le creusement du lac entre Montréal et Québec est adopté.

La chambre s'ajourne.

Pointe-aux-Fères, 15 mai. Le Nova Scotian a passé, à 11 heures hier soir, le Bismarck au de la Roc aux Oiseaux, 42 passagers de cabine et 254 de pont.

Halifax, 14 mai. L'Europa est arrivé ce matin.

Lord John Russell dit que le gouvernement anglais avait envoyé des forces navales pour la protection des bâtiments anglais.

Le Globe dit que Cobden a refusé le titre de baron, et un siège au Conseil Privé.

Lord J. Russell dit qu'il n'y avait pas eu de difficulté à Corfu, et que l'on n'en appréhendait pas.

Un traité de commerce a été signé entre la France et la Belgique.

Des lettres de Constantinople annoncent que la Porte a autorisé l'Angleterre à occuper St. Jean d'Acre; aussi que sir H. Bulmer avait entrepris de trouver des fonds pour envoyer des troupes turques en Syrie.

De nouvelles instructions ont été envoyées à l'Ambassadeur français à Constantinople.

L'Archevêque de Tours, dans une lettre au ministre de la Justice, dit que si le pouvoir temporel du Pape est aboli, le monde catholique en tiendra Napoléon responsable.

ITALIE.—Un grand nombre de corps de troupes italiennes se sont embarqués à Gênes pour le sud de l'Italie; 3000 étaient arrivés à Naples.

Emmanuel est sur le point de visiter Naples.

L'ex-roi avait laissé Rome pour Villa Albano.

Le journal officiel de Rome nie que la Sardaigne ait fait des propositions conciliantes.

trices. La chambre haute a voté une adresse en réponse au discours du Trône.—On doit ériger un ministre de la marine et demander un vote pour augmenter la marine Autrichienne.

New-York, 15 mai. Nouveaux arrivages de troupes à Baltimore et à New-York.

On apprend qu'une forte canonade a été entendue dans un endroit des côtes de la Caroline du Sud; qu'on a aperçu un vaisseau en proie aux flammes et dont l'équipage était reçu par un autre bâtiment.

MERES! MERES!! MERES!!! N'oubliez pas de vous procurer le Sirop de Mde. Wenslow pour la dentition des enfants.

Cette bonne préparation est la prescription de l'une des meilleures nourrices de la Nouvelle-Angleterre et l'on en fait usage durant ces dix dernières années avec un succès toujours infaillible dans des milliers de cas; non seulement ce soulage l'enfant de sa peine, mais renforce l'estomac et le laisse us, corrige l'acidité, donne du ton et de l'énergie à tout le système, ça remet presque instantanément.

COLIQUES DANS LES BOYAUX ET VENTS et de grandes convulsions, si elles ne sont pas prises à temps mènent à la mort.

Nous pensons que ce remède est le meilleur et le plus sûr du monde dans tous les cas de dysenterie et de diarrhée au enfant, que cela vienne de la dentition ou de toute autre cause.

Toutes les directions pour faire usage (en français) accompagneront chaque bouteille. Aucune n'est vraie à moins qu'elle ne porte le "fac-similé" de CURTIS & PERKINS, New-York, sur le dehors de l'enveloppe.

Vendu par tous les droguistes en Canada. Bureau principal, No. 13 rue Cedar, N.-Y. Prix, 25 cts. la bouteille.

J. M. HENRY & FILS, No. 30, rue St. Henri, Montréal, Agent général pour le Canada. 16 mai.

DECES. A St. Hilaire, le 12 du courant, à l'âge de 49 ans, Dame Marguerite-Louise Dillion, fille de feu Richard Dillion, Eccl., et épouse de Isaac Vandandaigne, Eccl.

—A Rigaud, le 13 de ce mois, à l'âge de 39 ans et quelques jours, Dame Catherine Desautels, épouse de S. A. G. Charlebois, Marchand de lieu. Ses vertus, sa piété, sa charité ont laissé de précieuses souvenirs au milieu de ses nombreux amis, et des pauvres qu'elle se plaisait à soulager et à consoler.

THEATRE ROYAL. Directeurs—J. W. BUCKLAND et E. BERTRAND.

JEUDI, 16 DE MAI COURANT La pièce célèbre en 5 actes de L'AMOUR MATERNELLE

ou LA FIAMMINA! Drame moral en 4 actes.

DEMAIN VENDREDI, Les Chevaliers du Brouillard

Prix d'Admission.—Loges privées, \$3; Premières, 50 cts; Secondes, 37 1/2; Troisièmes, 25 cts. Portes ouvertes 7 h. et le rideau sera levé à 8 h. 16 mai.

Salle Musicale Nordheimer. PAR DEMANDE GENERALE

Encore 2 Concerts: MADAME INEZ FABRI,

Mlle. ROSETTI, MR. ADAMS et MR. RICHARD MULDER.

Vendredi soir, 17 courant. Billes d'admission, \$1; Billet admettant une famille de quatre personnes, \$4. On peut se procurer au magasin de Musique de Nordheimer, Grande Rue St. Jacques. On peut se procurer des Sièges réservés sans charge extra.

Portes ouvertes à 7 heures, le Concert commencera à 8.

COMME LA FABRIQUE DE CETTE PAROISSE SE PROPOSE DE FAIRE

L'EXHUMATION DES CORPS DU CIMETIERE DU FAUBOURG ST. ANTOINE

Dans le cours de CETTE SAISON, Elle prie les PERSONNES INTERESSEES De faire aussi

L'EXHUMATION DES CORPS DE LEURS PARENTS ET DE LES TRANSPORTER DANS LE CIMETIERE DE LA COTE DES NEIGES, J. B. COULLARD, Secrétaire.

Montréal, 15 mai—si

A. RAMBAU & Cie., ENTREPOT DE FLEUR, No. 112, Rue des Commissaires, Presque vis-à-vis le Marché Ste. Anne. Montréal, 15 mai 1861—ak

REFRIGERENTS. LE sousigné vient de recevoir une Collection de REFRIGERENTS PERFECT ONS, qui ont obtenu le Premier Prix aux États-Unis.—Les personnes qui désirent s'en procurer, sont priées de venir visiter. Prix—de \$5 à \$20

GEO. HAGAR, 302, Rue St. Paul.

POELES DE CUISINE. LE sousigné a constamment en mains des POELES DE CUISINE du plus beau genre, tels que:—L'Empire State, Victor, State, Good Samaritan, Peace Maker et le célèbre Poêle de Cuisine de Stewart si apprécié pour l'économie qu'il procure et pour son fini élégant. Ces Poêles sont fournis avec de petits appartements à chaudière, Réservoirs, &c., &c., et sont propres aux Tuyaux à Eau chaude: ils sont vendus à très-bas prix.

GEO. HAGAR, 302, Rue St. Paul.

AVIS. NOUS, sousignés, informons nos Amis et le Public en général que nous faisons affaires comme

MARCHANDS A COMMISSION, POUR LA VENTE DE Toutes Espèces de Produits.

Nous aurons toujours en main Rum, Eau-de-Vie, Vin-de-Porte, Sherry, Genièvre, Vinaigre, ET TOUTES ESPÈCES DE SIROPS, Manufacturés par M. N. PIGEON, ci-devant Pigeon, Sauvageau & Cie.

—Aussi:— WHISKEY, ALCOOL, &c. Tous les ordres seront promptement exécutés. TOURVILLE, GAUTHIER & Cie, 55, Rue des Commissaires. Montréal, 16 mai 1861.—k

RAPICH A MUSIQUE. M. M. RAPOCHMIN & PAYETTE à la demande d'un grand nombre de leurs pratiques sont décidés à REGLER DU PAPIER A MUSIQUE dont ils auront toujours en mains un bon Assortiment.—14 mai

LOUIS MONAT, MARCHANDS SECHES EN GROS ET EN DETAIL, No. 122, Rue St. Paul, No. 122, ENSEIGNE DE LA BOULE ROUGE. Montréal, 16 mai 1861—ak

A LOUER UN SUPERBE MAGASIN sur la rue Notre-Dame, No. 611, appartenant à l'Institut Canadien. Occupation immédiate. Conditions libérales. S'adresser à P. A. FAUTEUX, Eccl., Avocat, 16 mai—18k

Dissolution de Société. AVIS est par les présents donné que la Société autrefois existant sous le nom et raison de RIVET & DORAY a été dissoute le 1er de Mai courant, de consentement mutuel.

Les personnes entendues envers cette Société sont requises de solder leurs créances sous le plus court délai. LOUIS RIVET, AMABLE DORAY, 16 mai.

A VIS. LE sousigné remercie infiniment ses amis et le public pour l'encouragement qui a été conféré à la Société ci-dessus, et profite de cette occasion pour leur annoncer qu'il continuera les affaires DANS LA MEME BATISSE, (AILE SUD-EST DU MARCHÉ PONSSECOUS). Ou il tiendra constamment, comme par le passé, tous les articles qui constituent un

Magasin d'Épicerie de première Classe. 16 mai. LOUIS RIVET.

VAPEURS DEMANDES. DES Soumissions cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à

SAMEDI, LE 1er JUIN, A MIDI, Pour délivrer l'Approvisionnement Annuel

D'ARTICLES, &c., PHARES PROVINCIAUX, Situés sur le ST. LAURENT ET LES MERS INTERIEURES

Au-dessus de Lachine, savoir: Lac St. Louis, Lac St. François, Rivière St. Laurent, Entro

BROCKVILLE ET KINGSTON, ET Lac Ontario, Lac Erie, Lac Huron, Et la Rivière Georgienne, A PEU PRES 50 STATIONS.

L'approvisionnement consistera d'à peu près 140 quarts d'huile et à peu près 50 tonnes d'autres articles. Les offres de l'équipage du vaisseau sera requise pour livrer les articles et aussi pour vider l'huile des quarts dans les cuvettes des Phares.

On requerra de l'accommodement à bord du vaisseau pour les personnes de ce département qui seront chargés de livrer les approvisionnements; et aussi pour un Ingénieur, pour un ou plusieurs assistants, qui auront le pouvoir de retenir et faire usage du vaisseau pour certains devoirs spéciaux.

Les vaisseaux devant être prêts à recevoir les approvisionnements, Montréal, LE 1er JUIN, et les approvisionnements devront être livrés aux stations respectives avec le moins de délai possible. On permettra au vaisseau de porter d'autres frets, pourvu qu'ils n'empêchent pas la livraison des approvisionnements ou les devoirs spéciaux assignés aux Ingénieurs.

Les soumissions devront être adressées au sousigné et endossées: "SOUMISSIONS POUR L'APPROVISIONNEMENT DES PHARES", et donner en glo. la somme pour l'exécution du service nécessaire aux Phares, et le taux par jour à déduire pour le temps que le vaisseau sera retenu pour l'usage spécial de l'ingénieur. T. TRUDEAU, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, 16 mai Québec, 13 mai 1861.

DEPARTEMENT DES Terres de la Couronne. Québec, 10 mai 1861.

Avis est par les présents donné qu'environ 25,000 acres des Terres de la Couronne, dans les Townships ARAGO, BEAUBIEN et LE SARD, comté de l'Islet, C.-E., seront offerts en vente le 1er et le 2e de Juin prochain.

Pour la liste des lots et conditions de vente, on devra s'adresser à STANISLAS D'ARNAUD, écuyer, agent des terres de la couronne, à Saint Jean Port-Joli.

ANDREW RUSSELL, Assist. Commissaire. Montréal, 11 mai—ci.

CHANTIER A LOUER. DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Département jusqu'au 31 du courant, à MIDI, pour une, deux ou trois années de bail à expirer le 1er juin, des lots nos 2, 3, 4 et 5, de la Pointe-aux-Lièvres, propre à des chantiers ou dépôts à bois. Chaque offre devra mentionner le lot, le nombre d'années pour lesquelles on veut prendre le bail, le loyer, et contenir les noms de deux cautions solvables.

Pour les détails s'adresser à ce bureau. P. M. YANKOVICHNET, Commissaire des Terres de la Couronne. Département des Terres de la Couronne. Branche des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne.—13 mai—ci.

DEPARTEMENT DES Terres de la Couronne. Québec, 3 mai 1861.

AVIS EST par les présents donné que les terres dans les townships de McDONALD, près le Salet Ste. Marie, H.-C., seront offertes en vente le 1er et le 2e de Juin, aux conditions ordinaires d'habitations actives, en s'adressant à JOSEPH WILSON, Eccl., Agent des Terres de la Couronne au Salet Ste. Marie. ANDREW RUSSELL, Assist. Commissaire. Montréal, 14 mai—i

PAR HENRY J. SHAW. GRANDE VENTE SANS RESERVE DE PIANOS-FORTE SPLENDIDES, A la Louis XIV, grands pour Salon, et richement ouvrés 7 et 8 Octaves et quarrés. De la Célèbre Manufacture de ALBERT W. LADD & Cie, BOSTON

LA COLLECTION EMBRASSÉ TOUTE VARIÉTÉ DE GOUTS, Y COMPRIS PLUSIEURS GRANDS PIANOS DE BALON ET DES PIANOS A LA LOUIS XIV, RICHEMENT OUVRÉS 7 & 8 OCTAVES QUARRÉS. CHAQUE INSTRUMENT GARANTI POUR 5 ANS.

LE TOUT SERA VENDU SANS RESERVE, DANS LE BLOC CATHEDRAL, RUE NOTRE-DAME MARDI, LE 21 MAL.

Afin de réduire leur fonds qui s'est accumulé durant la présente crise causée par la guerre aux États-Unis, MM. LADD & Cie., ont donné instruction au sousigné de vendre, sans réserve, une consignment de leurs plus beaux instruments, qu'ils garantissent donner une PARFAITE SATISFACTION aux Acheveteurs.

Ils réferent avec plaisir ceux qui voudront acheter à des messieurs de Montréal, qui ont acheté et qui font usage de ces instruments. Ces Pianos pour la durée, la force et la pureté du son, ne sont pas surpassés par aucun; et ont été les premiers prix, en compétition avec les meilleurs manufactures du monde à la

Grande Exposition de 1855. Va que leur grand Commerce avec les États du Sud a été interrompu, ils ont été obligés de vendre leurs Magnifiques Instruments Supérieurs, qui sous d'autres circonstances ne pourraient être vendus à l'Enca.

CONDITIONS COMPTANT 120 Jours pour voir les Pianos Samedi, Lundi et Mardi, jusqu'à l'heure de la vente. On peut se procurer des Catalogues en s'adressant à l'Écouteur. Vente à ONZE heures. HENRY J. SHAW, Ecouteur. 16 mai.

CE MATIN, A 10 HEURES, GRANDE VENTE REGULIERE DE LA SEMAINE

DE PIANOS, TAPIS, POELES DE CUISINE, ET Tres-beaux Meubles de Menage, AUX MAGASINS

DE M. SHAW, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER. 16 mai.

G. Lepage, MARCHAND DE FERRONNERIES (Ci-devant Comis chez M. Geo. Hagar.) AYANT commence des affaires pour son propre compte au

143 1/2 RUE ST. PAUL 143 1/2 (ENREGIS. DE MARTEAU) MONTREAL.

A l'honneur d'informer ses amis et le pub li qu'il aura constamment en mains un Assortiment de QUINCAILLERIE ou l'on trouvera tout ce dont on pourra avoir besoin dans cette branche.

—Aussi— L. LEPAGE aura constamment un Assortiment complet de Poëles de Cuisine, de tout Plan et de toute dimension. Yu sa longue expérience dans cette Branche, et en conséquence de son zèle et de son activité à satisfaire ses pratiques, il espère mériter une part du patronage public. Il vendra à BAS PRIX. 15 mai

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

ROYAL INSURANCE COMPANY

PAR LAMOTHE & MCGREGOR MEUBLES. Les sousignés vendront dans leur NOUVEAU MAGASIN, coin des Rues St. Jean et de l'Hôpital (Bât. St. Dubois), VENDREDI, LE 17 MAI, UN CHOIX DE MEUBLES DE MENAGE

Comprenant:— Set de Salon. Piano pour Cottage. Sideboard en acajou. Bibliothèque avec Secrétaire, de Chaises et Tables en acajou. Bains. Tapis. Nattes. Chaises pour Lire et se Couches en Fer. Cages à Oiseaux. Machine à coudre. Dessus de Table pour Bureaux. Tablettes pour Pots de Bouquets, &c.

Vente à DIX heures. LAMOTHE & MCGREGOR, 16 mai.

NON RECLAMÉS au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 15 et le 30 avril inclusivement. Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie. Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES. Audette Adeline A Améruat Judish Arganteau Madame B Belanger Delina Baudry Milé B Brunette Madame C Charlebois Yveuve Charbonneau Dlle. Apoline D Doucet Harriette Danfous Marceline E Girouff Dlle Genevieve Gibbo Miss Priscille G Giroux M. Monfrée Giroux Madame Joseph H Hamelin Claris I L'Espérance Dlle. B Lalonde Dlle. Aurélie Liotte Dlle. Mathilde Lecuyer Dme. Deline Leduc Veuve J. B. M Marion Marie Mendes Matille P Parrier Dme. Veuve 2 Poirier Dme. Timoleon. Pombriant Philomène R Robillard A. Louise Rochelleau Dolphine Robert Dme. J. S Saucier Dlle. Sophie T R. S. FREEE, Maître de Poste. Bureau de Poste, 16 mai 1861.

LISTE DES LETTRES. NON RECLAMÉS au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1 et le 15 avril inclusivement. Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été avertie. Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES MESSIEURS. Adon Xavier A Amelin Pierre Bernier Emmanuel B Barbeau Joseph Bédoin Ant. Bérthiaume Joseph Berger M. Bérthiaume Charles Bernward Narcisse Bissonnet Abraham Blanchard Pierre Bourgeois Isidore Bouchard Joseph Bourget Julien Brothier Benj-min Brunet Octave C Charbonneau Amable Choua Lewis Collin Saul Côté Joseph Coutlée Jean-Baptiste Cuddy Michael Cusson Dominique Cusson Xavier D Danou Joseph Delezier Mathias Dufort Edouard Duranseau P C Durocher Pierre Dusset Alfred E Foisy Isidre François Théophile G Gagner Joseph Gastel Joseph Gauthier Mathias Giguère Ulric Giroux Isaac Godin J. B. Godin F. Ançois Grenier Charles Guibord Danase H Hébert Félix Hudon dit. Beaubien Clis. J Jonas Cape. Charles L Labelle George Larose Joseph Lavigne Alexis R Lavoie Pierre Lefebvre Antoine Langlais Joseph Laviolette H Leblanc Joseph Leprohon M Letory Joseph R Loutin Bernard M Marier G L Marion Louis Mayrand Léandre Mezier Octave O Oumette Hermilasse P Papin George Pélit Registe Poupa-t Pier -rénéveaux Charles R Racicot Francis X Renaud Marie Robert Edouard Rolland Dr. H Russell Hector S Sabourin Ferdinand Seghett Francesco T Tremblay Alfred V Veille Dr. Wm. Viger Ant Vosburgh Nelson W W. S. FREEE, Maître de Poste. Bureau de Poste, 16 mai 1861.

PAR ALEX. BRYSON. QUINCAILLERIES. LE SOUSIGNÉ vend dans ses Magasins, MARDI, LE 21 COURANT, ET LES SOIRS SUIVANTS UN GRAND ASSORTIMENT DE QUINCAILLERIES, ARTICLES DE TABLETTES, AMERICAINS & ANGLAIS, A des Conditions Libérales. Détails dans une prochaine annonce. ALEX. BRYSON, 11 mai. Ecouteur.

AVIS aux Exploitateurs de Bois. AVIS est par les présents donné, que le sousigné a été autorisé à agir comme DEPUTE-SURINTENDANT DES MESUREURS DE BOIS (Colliers) pour le Port de SOREL ainsi que le Port de MONTREAL.

Ces qui ont des Radeaux de Bois destinés à être exportés par le Canal de Chambly, auront leurs Radeaux mesurés tres-promptement ainsi que leurs spécifications, en flant assisté que possible, leurs réclamations au Bureau des Bois de la Couronne, à Montréal. C. E. BELLE, Agent des Bois de la Couronne. Bureau des Bois de la Couronne, 14 mai 1861.

GRANDE VENTE A MERCREDI ET JEUDI, 29 et 30 MAI, CINQ CHEVAUX, DONT DEUX PAIRES (16 MAINS), Voitures d'Été, d'Hiver, Sulky, Cutter, &c., &c., &c. CHARRETTES, TOMBERAUX, CHARRUES, ROULEAUX, HERSES, sur un nouveau modèle, BETES A CORNES, &c., &c. G. S. DE BONALD, 4 mai.

AVIS D'AFFAIRES. LES Sousignés ont OUVERT UN MAGASIN D'ÉPICERIES pour les FAMILLES dans les Nouvelles Bâtisses de M. Pratt, Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, où ils feront des affaires pour leur propre compte sous le nom et raison de C. A. MARCHAND & Cie. L. MARCHAND & Cie. Montréal, 11 mai

ÉPICERIES POUR FAMILLE ASSORTIMENT GENERAL D'ÉPICERIES VINS, LIQUEURS, &c., &c., &c. COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. DENIS. LES Sousignés ont ouvert, le 1er, Mai courant, un magasin d'Épicerie en Détail, spécialement pour le SERVICE DES FAMILLES, Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, dans le magnifique bloc de maisons, nouvellement érigé par M. PRATT sur l'emplacement de l'ancien Hotel Donegan, où ils auront constamment en mains un Assortiment tres-varié d'Épiceries, Vins et Liqueurs importés par eux des différents Marchés d'Europe et d'Amérique, le tout de la meilleure qualité et dont ils disposeront à des prix raisonnables.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce et des relations très-étendues en Europe et aux États-Unis leurs permettent d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Il s'efforceront de le mériter par l'attention toute particulière qu'ils apporteront au service de leurs clients. Les ordres qui leurs seront confiés, seront remplis loyalement, fidèlement, avec ponctualité et régularité.

UN SEUL PRIX. C. A. MARCHAND & Cie. Montréal, 11 mai

M. GRAVEL MANUFACTURIER DE Carrosses et autres Voitures, Nos. 63 et 65 Rue St. Antoine, MONTREAL. A constamment en mains un assortiment considérable de VOITURES de toutes sortes. Tous les ordres qui lui seront donnés seront promptement et pleinement exécutés et à des PRIX MODÉRÉS.—2 mai—18k

A VENDRE, UNE PROPRIÉTÉ de la contenance de cent cinquante arpents de terre en superficie, située au Mont Johnson, dans la paroisse de St. Grégoire, sur laquelle il y a environ soixante arpents de terre faite; avec un verger contenant environ une centaine de bons pommiers et autres arbres fruitiers et le reste de la dite propriété est tout en arables propres à faire du sucre et beaucoup d'autres bois francs; la dite maison, granges, hangars et autres bâties. Pour les conditions de la vente, on pourra s'adresser à FRANÇOIS BECHARD, St. Grégoire le Grand, 6 mai—11—tip

MEUBLES EN FER OR

CORBILLARDS.

Ma. F. X. CUSSON prendra la liberté d'annoncer au public qu'il est parvenu de NOUVEAUX et MAGNIFIQUES CORBILLARDS, encore plus splendides que ceux qu'il avait auparavant; ainsi que de MAGNIFIQUES ATELAGES COSTUMES DE DETAIL, et qu'il offrira à un bon marché que partout ailleurs.

HOTEL DE L'UNIVERS

Place Jacques-Cartier, TENU PAR C. COMTE.

Le Propriétaire a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il ouvre cet hôtel le 15 du courant. L'hôtel est maintenant très confortable, ayant été réparé et meublé à neuf. Toute l'attention possible sera donnée à Messieurs les étrangers qui y voudront bien s'honorer de leur séjour. Le service sera fait avec promptitude, et la table sera fournie des meilleurs produits de la saison.

Un restaurant est attaché à l'hôtel pour la satisfaction des personnes qui, par leurs affaires, ne pourraient pas se trouver à l'heure de la table d'hôte, sans qu'il ne leur soit rien chargé extra. Les liqueurs y sont de premier choix.

PRIX PAR JOUR \$1.00. On prendra des arrangements pour des Pensionnaires au mois. — Prix modéré.

C. COMTE, Propriétaire, Montréal, 11 mai 1861 — 11m

Dr. R. GARIPEY, Eleve gradué de l'Université Laval, de Québec, 6, RUE ST. LAMBERT, 6, EN HAUT DE LA RUE ST. LAURENT. Consultation à toute heure; gratuite pour les Pauvres.

VENTE Par Autorité de Justice.

SERA vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI LE VINGT MAI prochain, 1861, à DIX heures du matin, à la porte de l'Eglise de St. Vincent de Paul, les Joints: 1. UN TERRAIN en la dite paroisse, devant un arpent et demi de front sur trente deux arpents de profondeur, plus ou moins; entre Timothé Lévesque, voisin au Nord-Est, et Joseph Babin et Pierre Lévesque, voisins au Sud-Ouest.

2. UN TERRAIN aux grandes Prairies de la dite paroisse, devant un quart d'arpent et une perche sur quinze arpents de profondeur, entre le dit Timothé Lévesque au N-E. et le dit Pierre Lévesque représentant les héritiers Roussin au S-O.

3. UN TERRAIN au dit lieu, d'un demi arpent de front sur la profondeur de trois arpents, voisin au Nord-Est au dit Timothé Lévesque, et au Sud-Ouest, au dit Pierre Lévesque, ces immeubles appartenant aux enfants de défunt Agapit Roussin. Les conditions seront énoncées le jour de la vente.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à

CSAIRE GERMAIN, N. P. St. Vincent de Paul, 79 — 12d

BOIS DE CORDE, LATTES, BARDEAUX, Ecorce de Fruche, Briques, &c., &c., &c.

Le soussigné donne avis qu'il continue à recevoir des CONSIGNATIONS de MADRIERS et PLANCHES de toutes espèces et dimensions, ainsi que BOIS DE CORDE, LATTES, BARDEAUX, ECORCE DE FRUCHE, BRIQUES, &c., &c., &c., dont il dispose à des conditions libérales, soit sur le quel ou à son choix. Il se chargera des achats et collections.

Les personnes qui désirent se procurer ces différents articles sur les lieux, ou qui ont pu pourvoir les avoir à bonnes conditions en s'adressant au soussigné, coin des rues Ste. Marie et Montcalm,

Montréal, 25 septembre 1860.

A VENDRE OU A LOUER. Le bel et vaste emplacement occupé ci-devant par le Dr. Brousseau, situé au village de Bélouil, place des plus avantageuses, soit pour le commerce ou résidence bourgeoise, vu la communication facile et prompte par le chemin de fer de Longueuil. — Avez, quantité de lots pour bâtir, situés près du pont de Bélouil à sa nouvelle résidence.

Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné. Dr. J. B. BROUSSEAU, Bélouil, 9 février 1859.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

CETTE Compagnie populaire et si bien patronnée continue d'assurer les Bâtimens, d'UNE A TROIS PIASTRES seulement par CENT LOUIS, suivant le risque, pour TROIS ANS.

DIRECTEURS: M. BRNJ. COMTE, Président; J. L. BEAUDRY, A. E. MONTMARQUET, HUBERT PARE, G. L. ROLLAND, FIS. BENOIT, A. DUBORD, LS. COMTE, E. A. DEUIS, P. L. L'ETOURNEUX, Secrétaire.

Montréal, 12 février 1861.

LA COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL.

CETTE Compagnie continue d'assurer les Bâtimens des Cultivateurs, et autres semblables, à UNE PIASTRE par CENT LOUIS pour TROIS ANS.

P. L. L'ETOURNEUX, Secrétaire, Montréal, 12 février 1861.

A. BRAHADI, ETABLISSEMENT DE FOURNIRE S'Y PREMIER PRIX, No. 113, Rue Notre-Dame, No. 113 Troisième Porte du Palais de Justice, MONTREAL.

RECU DERNIEREMENT VAPEUR PALESTINE.

UN Assortiment considérable de CHAPEAUX de Londres et Paris du dernier goût. Chapeaux de soie et de satin pour Messieurs ainsi que femmes.

Fourres et autres modes, &c. Chapeaux enfans et de paille pour Dames et Enfants, de la plus grande variété.

Il a constamment en mains un grand assortiment de Cap de drap, de tweed, &c., fait à ordre et sous le plus court délai.

Le Dr. Guerin AYANT une pratique de 18 ans à la campagne, a fixé son bureau au No. 6, rue St. Lambert, Montréal, 20 avril 1861.

AVIS PUBLIC.

Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada.

ATTENDU que les Revenus du Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada ne suffisent pas pour solder l'intérêt annuel des Démentures émises et garanties par le dit Fonds; et vu que des sommes très-considérables ont été déjà fournies à même le Revenu Général de la Province pour venir en aide au dit Fonds; et attendu qu'en conséquence de l'insuffisance du dit Fonds pour rencontrer ses obligations, le Gouvernement a été autorisé à acheter les dites Démentures, mais aucune disposition n'a été faite concernant de nouvelles sommes à être fournies et provenant du Revenu Général pour payer l'intérêt des dites Démentures.

AVIS PUBLIC. Est par le présent donné qu'à compter du jour du paiement de l'intérêt semi-annuel du 31 décembre 1860, aucun nouveau paiement ne sera fait sur les Bons émis du Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada, excepté des Revenus du dit Fonds. — Les possesseurs des dites Démentures sont informés que le Gouvernement du Canada est prêt à racheter les dites Démentures complètement au pair, lorsqu'elles seront présentées au Receveur Général du Canada ou aux Agents Financiers à Londres, MM. Baring, Brothers & Co., et MM. Glyn, Mills & Co., après le 1er de Janvier, 1861, et l'intérêt sera accordé sur les dites Démentures au taux de cinq par cent par année, jusqu'au moment où elles seront présentées pour être rachetées; POUVOIR que telle présentation ait lieu dans l'année finissant le 31 décembre 1861.

T. D. HARRINGTON, D. R. G. Bureau du Revenu Général, Québec, 31 déc 1860—15-a

Pétitions au Parlement. Les personnes qui voudront l'intention d'adresser des Pétitions à l'Assemblée Législative à sa prochaine Session, soit par le présent notifiées que l'Ordre d'arrêter qui autoriserait la réception de Pétitions imprimées a été rescindé; il faudra donc à l'avenir que toutes les Pétitions soient en manuscrit.

WM. B. LINDSAY, Greffier Assemblée, 28 février, 1861.

Remunissement contre les contrefaçons. NUL de ce remède n'est véritable (Genuine) à moins que la signature de R. et L. PERRY & Co., ne soit apposée sur chaque enveloppe et inscrite dans la bouteille, et chacune de ces bouteilles est fermée par un capot breveté, portant en toutes lettres le nom et l'adresse de propriétaire.

Messieurs R. et L. Perry & Co., sont les seuls que l'on doit consulter à leur résidence, rue Bernier, no. 13, et rue Oxford, à Londres, attendu qu'ils n'ont jamais fait aucun voyage pour ce remède ni dans leur pays ni à l'étranger. Ils priment le public par cette annonce contre toutes personnes qui se serviraient frauduleusement de leur nom.

La plus grande découverte médicale du siècle. Le baume de Perry ou "Syracuse" restaure les forces affaiblies lorsqu'elles sont épuisées par les fièvres de la jeunesse, de l'âge mûr et de vieillesse. Il opère une cure radicale et certain dans tous les cas de débilité nerveuse produite par de précoces impuretés. Ce remède est aussi des plus efficaces dans les cas de spermatorrhée, épuisement, incapacité de paraître en société, l'étiologie et de se livrer aux affaires; pour la coloration de la peau, pour le rétablissement de la vue, écoulement, colique, maladie bilieuse et de la foie, constipation, hémorrhagie, rhumatisme, toux, rhume, ulcères à la gorge, nervosité, insomnie, douleur aux reins, fièvre, intermittence de circulation, tête douloureuse, maladies chroniques et pour toutes les maladies des femmes. Cet incomparable remède est le plus miraculeux triomphe de l'art sur la nature, et est adapté aux deux sexes. Il a l'effet de restaurer et d'accroître la vigueur naturelle de ceux qui souffrent de prostration et de langueur produites par le séjour des Colonies ou des climats chauds. Des milliers de personnes ont été rendues à la santé et à la vigueur par son usage, ainsi que cela est affirmé par les certificats de la très-honorable Mathieu Wood, lord maire de Londres et les Echevins suivants: — Sir John Eamer, George Scholey, Esq., John Atkine Esq., et autres.

Prix 11s par bouteille, ou quatre quantités dans un seul pour 33s, ce qui fait une économie de 11s et cinquante centimes par bouteille ne démontre de 12 1/2.

Essence concentrée et détergente de Perry, remède pour toutes les plaies et éruptions secondaires et préserve contre toute impureté du sang. Cette essence se recommande dans tous les cas de maladies où le mercure est non seulement employé sans succès, mais qui cause généralement l'écoulement de la santé. Son action est promptement détergente et son efficacité influence sur le système est incontestable.

Prix 11s, et 33s, par bouteille, donnant au s une économie de 11s.

Prix non breveté et concentrée de globules de copahu et de cubèbe, revêtus de sucre par Perry & Co.

Cette agréable préparation de la véritable essence de la baume de Copahu et du Cubèbe, quel que sans aucun goût, conserve néanmoins toutes ses vertus curatives.

Dans tous les cas de gonorrhée, de scorbut, d'écoulement, &c., un simple essai prouvera l'efficacité de cet incomparable remède. Il agit aussi sur les pommelles, la vessie et les organes urinaires en les rendant dans leur état sanitaire.

Prix 11s, et 33s, la boîte. La santé dépend de la pureté du sang. Pêchez les scierpides de Perry pour la purification du sang.

Ce remède guérit d'écoulement toutes les maladies de la peau, telles que le scorbut, écoulement, ulcères, pustules et taches de rousseur au visage sur le corps.

Prix, 11s et 33s la boîte. NEURALGIE, RELACHEMENT ET EPUISEMENT.

Une nouvelle édition augmentée de 100 pages, illustrée de 100 gravures anatomiques coloriées, sur acier, vient d'être publiée. Prix 2s 6d.

L'AMI SILENCIEUX, Ouvrage médical sur la nature, le traitement et la cure de la débilité nerveuse et physique, épuisement, spermatorrhée, les maladies générales du système nerveux et autres maladies incidentes aux deux sexes, produisant un dérangement de la force mentale et physique, et se terminant par une débilité et une incapacité générale. Cet ouvrage démontre et explique comment ces maladies qui paraissent si souvent incurables peuvent être guéries par les moyens les plus simples.

On peut se procurer aussi chez les Agents dans tout les parties du monde des "Extraits de l'Ami Silencieux", avec la prescription pour guérir les maladies, comme comprise dans le prix des médecines.

Agent pour Montréal—LYMAN & Cie, Rue St. Paul, 2 avril 1861—smk

Département des Terres de la Couronne.

Québec, 25 avril 1861. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer RIEULE BOLLIVAN, de Bergeron, Revenu, Agent pour la vente des terres publiques dans le comté de Sagouay.

ANDREW BUSSELL, Asst.-Com. 30 avril—si

Avis aux Entrepreneurs et aux Architectes.

La paroisse St. Ours informe Messieurs les entrepreneurs et architectes qu'elle désire faire plusieurs réparations à son église. Les ouvrages à être faits seront détaillés à ceux qui se transporteront sur les lieux, et leurs soumissions seront déposées à la paroisse qui sera libre d'accepter ou de ne pas accepter.

S'adresser au Révérend Messire J.-B. Delanger, Prêtre et Curé de la dite paroisse. St. Ours, 20 Mars 1861.

AVIS.

LE SOUS-SIGNÉ a été nommé INSPECTEUR DES BATEAUX A VAPEUR pour le Port de Montréal.

Toutes communications devront lui être adressées, franchises de port, à la Boite 322, Bureau de Poste.

THOMAS FESSENDER, Montréal, 23 avril N. B.—Au 1er Mai il tiendra son Bureau No. 27, Rue St. Gabriel.

JOHN PALMER

No. 125, RUE NOTRE-DAME, Perruquier-Coiffeur et Parfumeur.

L'on peut se procurer des RASTOIRS DE RODGERS A BAS-PRIX No. 125, Rue Notre-Dame.

Nouvelle Composition améliorée de Palmer pour teindre les cheveux à vendre partout. Il a en mains PERRUQUES, TOUPETS, &c., et tous les ouvrages en cheveux. Ils sont tous faits à ordre, à des prix raisonnables.

BUREAU DE POSTE.

Montréal 13 mai 1861. ARRIVÉES ET DEPARTS DES MALLÉS DE MONTREAL.

Table with columns for destination (e.g., Québec, Sagouay, St. Charles) and arrival/departure times.

LAURENT & LAFORGE

CHRISTAL BLOC RUE NOTRE-DAME, ETABLISSEMENT DE PIANOS, HARMONIUMS

Des premières Fabriques du Canada et des Etats-Unis. DEPOT DE MUSIQUE EUROPEENNE ET AMERICAINNE.

MM. LAURENT & LAFORGE ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir plusieurs Harmoniums de la célèbre Maison de S. D. Smith, de Boston; ainsi qu'un Assortiment complet de Musique Religieuse et Profane, Fantaisies brillantes pour Piano, Romances Françaises, Morceaux pour Distribution de Prix, &c. &c. Montréal, 7 mai 1861—2—12f

PATTERSON ET GREGORY

AVIS D'AFFAIRES. LES soussignés transporteront leur Magasin aux anciens bâtimens de la Rue St. François Xavier, No. 35, occupée pendant longtemps par M. Faucher, et présentement de M. Anthon, ou ils s'occuperont des affaires d'Écan et de Commission, et de toutes autres ventes au dehors, soit en français et en anglais.

Étant agents de plusieurs moulins du Haut-Canada, ils reçoivent constamment de la farine de toutes sortes qu'ils offrent en vente aux prix les plus modérés.

PATTERSON & GREGORY, Montréal, 20 avril 1860—m

PATERSON & GREGORY, Encanteurs et Marchands à Commission se chargeront de toute Vente soit de propriété mobilière ou de meubles, à la Ville et à la Campagne. Les ventes seront faites en français ou en anglais.

PATTERSON & GREGORY, Montréal, 20 avril 1861.—m

HOTEL DE L'EMPIRE

No. 12, RUE BONNEOURS. CE VASTE ÉTABLISSEMENT contient des Cabinets particuliers pour les voyageurs pressés. LE SALON AUX LIQUEURS. Les personnes qui tiennent le Salon aux Liqueurs sont très-vertueuses dans la préparation de toutes espèces de boissons ou breuvages selon le système des grands Hôtels d'Europe.

Le service de ce vaste Hôtel se fait avec toute la régularité et la courtoisie possibles.

Le propriétaire est actuellement à faire construire de nouvelles chambres pour les voyageurs. ÉCURIES. Le Propriétaire a à la disposition du public plusieurs places pour chevaux, dans ses magnifiques Écuries et prendra à plus grand soin des chevaux qu'on voudrait bien confier.

J. B. EMOUD, Propriétaire Hôtel de l'Empire, 20 déc

DR. W. E. BOWMAN

Rue McGill, Montréal. 29 Sept. 1860—4 k

Gibson Cerate. déjà donné une preuve abondante en cette ville que c'est un remède sûr pour les cors sur les pieds. Le meilleur remède pour les cors, aussi la meilleure composition du jour pour soulager, composer, altérer et curer, pour plaies, maux écrevissés, tumeurs suppuratives, Panaris, brûlures, et engelures, empilure pour douleurs et pour plaie sur les os.

Pour les Cors elle est des plus souveraines, faisant disparaître toute douleur, et le cors entièrement, et cela dans un espace de jours proportionnés au laps de temps que le cors existe.

TEMOIGNAGES. De M. Froster, membre pour Shefford, C. E. étant convaincu de la valeur du Cerat Gibson comme emplâtre sûr et certain pour les cors.

De M. Picard, Agent, Bureau du chemin de fer de St. Paul, A. B. Froster, M. P. P. Gramby, 13 Aout 1859

De M. Stéphan, Marchand de Bois de Construction, 14 juin 1860. Ayant eu accidentellement deux doigts de pied entre deux billots, je ne pus dormir ni en deux soirées, la douleur était si forte, — Je fis usage du Cerat de Gibson, qui diminua la douleur en peu de temps et je pus bien dormir cette nuit-là. — Ce remède excellent est bien supérieur à tout autre que j'ai essayé.

De M. Holland, de la Maison de M. Holland & Cie, coin des rues St. Paul & St. François-Xavier. 16 juin 1860. — Ayant fait usage du Cerat de Gibson, et ayant été guéri d'un très-mauvais cors, je le recommande au public comme un excellent remède pour les cors.

De M. J. Holland, M. Picard, Agent, Bureau du chemin de fer de St. Paul, A. B. Froster, M. P. P. Gramby, 13 Aout 1859

De M. Stéphan, Marchand de Bois de Construction, 14 juin 1860. Ayant eu accidentellement deux doigts de pied entre deux billots, je ne pus dormir ni en deux soirées, la douleur était si forte, — Je fis usage du Cerat de Gibson, qui diminua la douleur en peu de temps et je pus bien dormir cette nuit-là. — Ce remède excellent est bien supérieur à tout autre que j'ai essayé.

De M. Holland, de la Maison de M. Holland & Cie, coin des rues St. Paul & St. François-Xavier. 16 juin 1860. — Ayant fait usage du Cerat de Gibson, et ayant été guéri d'un très-mauvais cors, je le recommande au public comme un excellent remède pour les cors.

De M. J. Holland, M. Picard, Agent, Bureau du chemin de fer de St. Paul, A. B. Froster, M. P. P. Gramby, 13 Aout 1859

De M. Stéphan, Marchand de Bois de Construction, 14 juin 1860. Ayant eu accidentellement deux doigts de pied entre deux billots, je ne pus dormir ni en deux soirées, la douleur était si forte, — Je fis usage du Cerat de Gibson, qui diminua la douleur en peu de temps et je pus bien dormir cette nuit-là. — Ce remède excellent est bien supérieur à tout autre que j'ai essayé.

De M. Holland, de la Maison de M. Holland & Cie, coin des rues St. Paul & St. François-Xavier. 16 juin 1860. — Ayant fait usage du Cerat de Gibson, et ayant été guéri d'un très-mauvais cors, je le recommande au public comme un excellent remède pour les cors.

De M. J. Holland, M. Picard, Agent, Bureau du chemin de fer de St. Paul, A. B. Froster, M. P. P. Gramby, 13 Aout 1859

De M. Stéphan, Marchand de Bois de Construction, 14 juin 1860. Ayant eu accidentellement deux doigts de pied entre deux billots, je ne pus dormir ni en deux soirées, la douleur était si forte, — Je fis usage du Cerat de Gibson, qui diminua la douleur en peu de temps et je pus bien dormir cette nuit-là. — Ce remède excellent est bien supérieur à tout autre que j'ai essayé.

De M. Holland, de la Maison de M. Holland & Cie, coin des rues St. Paul & St. François-Xavier. 16 juin 1860. — Ayant fait usage du Cerat de Gibson, et ayant été guéri d'un très-mauvais cors, je le recommande au public comme un excellent remède pour les cors.

De M. J. Holland, M. Picard, Agent, Bureau du chemin de fer de St. Paul, A. B. Froster, M. P. P. Gramby, 13 Aout 1859

De M. Stéphan, Marchand de Bois de Construction, 14 juin 1860. Ayant eu accidentellement deux doigts de pied entre deux billots, je ne pus dormir ni en deux soirées, la douleur était si forte, — Je fis usage du Cerat de Gibson, qui diminua la douleur en peu de temps et je pus bien dormir cette nuit-là. — Ce remède excellent est bien supérieur à tout autre que j'ai essayé.

De M. Holland, de la Maison de M. Holland & Cie, coin des rues St. Paul & St. François-Xavier. 16 juin 1860. — Ayant fait usage du Cerat de Gibson, et ayant été guéri d'un très-mauvais cors, je le recommande au public comme un excellent remède pour les cors.

De M. J. Holland, M. Picard, Agent, Bureau du chemin de fer de St. Paul, A. B. Froster, M. P. P. Gramby, 13 Aout 1859

De M. Stéphan, Marchand de Bois de Construction, 14 juin 1860. Ayant eu accidentellement deux doigts de pied entre deux billots, je ne pus dormir ni en deux soirées, la douleur était si forte, — Je fis usage du Cerat de Gibson, qui diminua la douleur en peu de temps et je pus bien dormir cette nuit-là. — Ce remède excellent est bien supérieur à tout autre que j'ai essayé.

De M. Holland, de la Maison de M. Holland & Cie, coin des rues St. Paul & St. François-Xavier. 16 juin 1860. — Ayant fait usage du Cerat de Gibson, et ayant été guéri d'un très-mauvais cors, je le recommande au public comme un excellent remède pour les cors.

De M. J. Holland, M. Picard, Agent, Bureau du chemin de fer de St. Paul, A. B. Froster, M. P. P. Gramby, 13 Aout 1859

De M. Stéphan, Marchand de Bois de Construction, 14 juin 1860. Ayant eu accidentellement deux doigts de pied entre deux billots, je ne pus dormir ni en deux soirées, la douleur était si forte, — Je fis usage du Cerat de Gibson, qui diminua la douleur en peu de temps et je pus bien dormir cette nuit-là. — Ce remède excellent est bien supérieur à tout autre que j'ai essayé.

De M. Holland, de la Maison de M. Holland & Cie, coin des rues St. Paul & St. François-Xavier. 16 juin 1860. — Ayant fait usage du Cerat de Gibson, et ayant été guéri d'un très-mauvais cors, je le recommande au public comme un excellent remède pour les cors.

De M. J. Holland, M. Picard, Agent, Bureau du chemin de fer de St. Paul, A. B. Froster, M. P. P. Gramby, 13 Aout 1859

De M. Stéphan, Marchand de Bois de Construction, 14 juin 1860. Ayant eu accidentellement deux doigts de pied entre deux billots, je ne pus dormir ni en deux soirées, la douleur était si forte, — Je fis usage du Cerat de Gibson, qui diminua la douleur en peu de temps et je pus bien dormir cette nuit-là. — Ce remède excellent est bien supérieur à tout autre que j'ai essayé.

CHARRUE AMELIOREE

PREMIER PRIX A L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUEBEC EN 1860.

DEPOT A MONTREAL. MR. JOSEPH TRUDEAU, Propriétaire et Fabricant de CHARRUES AMELIOREES a remporté le PREMIER PRIX à l'Exposition Provinciale de Québec l'an dernier où elle avait été exposée par Mr. F. Brousseau, Député du Comté de St. Jean, annonce au public agricole qu'il a fait un DROIT DE CES INSTRUMENTS chez M. HUBERT PARE, Marchand de Fer, No. 239, Rue St. Paul.

La solidité et l'égale de ces Charrues améliorées vantées par tous ceux qui ont fait l'essai ainsi que les conditions libérales de la vente devront attirer l'attention des Cultivateurs et leurs faire préférer cet instrument à tous ceux de même genre en usage aujourd'hui. Naperville, 23 avril—m

ATTENTION!! AUX ACHETEURS DE LA CAMPAGNE. No. 173, Rue St. Laurent, MONTREAL.

Le soussigné, très-reconnaisant envers ses nombreux amis et le public en général pour l'encouragement toujours de plus en plus libéral qu'il reçoit, leur offre ses sincères remerciements, et de la prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir un Assortiment de MARCHANDISES DE PRINTEMPS et D'ETE, consistant en: Relapses de toutes les qualités, Satins, Velours, Soies, Malmoules, Indiennes, Drap noir de la meilleure qualité pour 25c valant 30c ad.

Do do 17c valant 25c ad Do do 16c valant 20c ad Do do 15c valant 17c ad

Do do 12c valant 15c ad Do do 8c valant 10c ad Do do 6c valant 8c ad

Do do 5c valant 7c ad Do do 4c valant 5c ad Do do 3c valant 4c ad

Do do 2c valant 3c ad Do do 1c valant 2c ad

Do do 1/2c valant 1c ad

Do do 1/4c valant 1/2c ad

Do do 1/8c valant 1/4c ad

Do do 1/16c valant 1/8c ad

Do do 1/32c valant 1/16c ad

Do do 1/64c valant 1/32c ad

Do do 1/128c valant 1/64c ad

Do do 1/256c valant 1/128c ad

Do do 1/512c valant 1/256c ad

Do do 1/1024c valant 1/512c ad

Do do 1/2048c valant 1/1024c ad

Do do 1/4096c valant 1/2048c ad

Do do 1/8192c valant 1/4096c ad

Do do 1/16384c valant 1/8192c ad

Do do 1/32768c valant 1/16384c ad

Do do 1/65536c valant 1/32768c ad

Do do 1/131072c valant 1/65536c ad

Do do 1/262144c valant 1/131072c ad

Do do 1/524288c valant 1/262144c ad

Do do 1/1048576c valant 1/524288c ad

Do do 1/2097152c valant 1/1048576c ad

Do do 1/4194304c valant 1/2097152c ad

Do do 1/8388608c valant 1/4194304c ad

Do do 1/16777216c valant 1/8388608c ad

Do do 1/33554432c valant 1/16777216c ad

Do do 1/67108864c valant 1/33554